

PERSONNE REQUÉRANTE

Nom : N° de dossier :
Prénom : Date de naissance : jj/mm/aaaa

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Nom de l'établissement : Ville :

MILIEU DE STAGE

Nom de l'établissement : Ville :

PERSONNE RESPONSABLE DU PROGRAMME / SUPERVISEUR DE STAGE

Nom : N° de permis :
Prénom : Courriel :
Titre : Téléphone :

DATES DU PROGRAMME

Date de début : jj/mm/aaaa Date de fin : jj/mm/aaaa

INTRODUCTION

Le programme d'intégration professionnelle (PIP) prescrit par le Comité d'admission par équivalence (CAÉ) de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) à des infirmières¹ ayant obtenu leur diplôme à l'extérieur du Québec.

La prescription du CAÉ détermine si le programme d'intégration professionnelle peut s'effectuer dans un milieu clinique ou dans un établissement d'enseignement collégial.

Le programme d'intégration professionnelle a pour but de permettre à l'infirmière diplômée hors Québec de se familiariser avec le contexte de pratique québécois, du point de vue professionnel, légal, éthique, déontologique, organisationnel et socioculturel et, au besoin, de parfaire ses compétences afin de pouvoir exercer la profession au Québec, conformément à l'article 36 de la [Loi sur les infirmières et les infirmiers](#) (L.R.Q., c. I-8). Au cours de ce programme, elle aura à démontrer qu'elle possède les compétences cliniques essentielles à une pratique professionnelle sécuritaire et efficace dans un milieu de soins québécois et qu'elle a acquis des connaissances de base des aspects législatifs, professionnels et organisationnels de la pratique infirmière au Québec.

À la réception de la grille d'évaluation, l'OIIQ évaluera l'accomplissement du programme d'intégration professionnelle en référence aux conditions et modalités prescrites par le CAÉ et communiquera avec l'infirmière diplômée hors Québec pour l'aviser du résultat de cette évaluation et de son droit d'exercice, le cas échéant. **L'infirmière diplômée hors Québec ne peut pas exercer la profession entre-temps.**

MODALITÉS DU PROGRAMME D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

L'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec doit approuver le programme d'intégration professionnelle de chaque diplômée hors Canada (DHC) visé.

En vertu du [Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers](#), tout DHC qui effectue un complément de formation afin de bénéficier d'une équivalence peut, pendant la durée et aux fins de son programme d'études ou de son complément de formation, exercer toute activité professionnelle qu'une infirmière ou un infirmier peut exercer, **uniquement** sous la surveillance d'une infirmière ou d'un infirmier.

ÉVALUATION DU PROGRAMME D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

L'infirmière désignée responsable du programme ou le superviseur de stage est responsable de l'évaluation du programme d'intégration professionnelle des DHC. À cette fin, une grille d'évaluation a été élaborée à partir des compétences retenues pour l'intégration professionnelle des diplômées admissibles par équivalence. Cette grille est remise à tout DHC qui débute un programme d'intégration professionnelle en soins infirmiers, que ce soit dans un milieu clinique ou un établissement d'enseignement, afin de la guider leurs apprentissages.

La grille d'évaluation comprend trois sections : une grille d'évaluation des connaissances de base liées aux aspects législatifs, professionnels et organisationnels de la pratique infirmière au Québec (section 1), une grille d'évaluation des compétences cliniques (section 2) et une synthèse du stage d'intégration professionnelle (section 3).

L'infirmière responsable du programme / le superviseur de stage se prononce sur chaque critère d'évaluation à l'aide de l'échelle suivante :

En deçà des attentes

Conforme aux attentes

Non évalué

Pour chacune des compétences, tout élément évalué *En deçà des attentes*, ainsi que les forces et les faiblesses relevées à cet égard et tout élément non évalué doivent être justifiés dans l'espace *Commentaires* de chaque section. De plus, un tableau² est inclus afin de mieux documenter les méthodes de soins et d'évaluation utilisées sur lesquelles repose l'évaluation de cette compétence.

- SECTION 1 - Grille d'évaluation des connaissances de base liées aux aspects législatifs, professionnels et organisationnels de la pratique infirmière au Québec

Cette section vise à évaluer si l'infirmière diplômée hors du Québec a acquis les connaissances de base liées aux aspects législatifs, professionnels et organisationnels de la pratique infirmière au Québec.

La compétence visée consiste à analyser la fonction de travail. De plus, une liste des principaux documents à consulter est aussi incluse afin que l'infirmière diplômée hors Québec puisse indiquer ceux qu'elle a consultés avant ou en cours de stage.

Toute difficulté qui persiste à la fin du programme doit être documentée dans les commentaires à la fin de la section 1.

- SECTION 2 - Grille d'évaluation des compétences cliniques

Il est suggéré que l'infirmière responsable du programme / le superviseur de stage se familiarise dès le début du stage clinique avec les énoncés de la grille d'évaluation de façon à pouvoir orienter ses observations et à prendre note, tout au long du stage, des comportements démontrés par l'infirmière diplômée hors Québec. Une évaluation formative peut être effectuée au cours du stage clinique.

Les critères d'évaluation visent à évaluer la capacité de tout DHC d'exercer un jugement clinique dans les différentes dimensions professionnelles liées au processus thérapeutique. D'autres critères ciblent plus spécifiquement certaines compétences transversales ou fonctionnelles que tout DHC doit posséder pour être reconnue apte à exercer.

Pour chacune des compétences visées, les critères d'évaluation ont été formulés à partir des critères de performance retenus dans le programme [Soins infirmiers 180.AQ](#) du Ministère de l'Éducation du Québec. Ces critères de performance sont présentés en annexe afin de pouvoir y référer au besoin. Ils sont regroupés en fonction des critères d'évaluation de la grille de façon à en faciliter la consultation.

L'échelle d'évaluation retenue permet de déterminer, pour chacun des critères d'évaluation, dans quelle mesure les décisions, les actions et les comportements des DHC répondent aux attentes, telles que définies en référence à une pratique professionnelle sécuritaire et efficace.

- SECTION 3 - Synthèse de l'évaluation du programme d'intégration professionnelle

À la fin du stage clinique, l'infirmière responsable du programme / le superviseur de stage complète la grille d'évaluation par une synthèse de l'évaluation du programme d'intégration professionnelle. Cette synthèse comprend un bilan du stage clinique ainsi qu'un sommaire des résultats de l'évaluation. Le bilan vise entre autres à répertorier les situations cliniques rencontrées en cours de stage clinique et sur lesquelles repose l'évaluation des compétences cliniques ainsi qu'à apprécier de façon générale la capacité d'adaptation des DHC au contexte de pratique québécois d'un point de vue socioculturel.

L'infirmière diplômée hors Québec prend connaissance de l'évaluation et inscrit ses commentaires dans la dernière section de la grille.

Les originaux des trois sections de la grille d'évaluation du programme d'intégration professionnelle doivent être acheminés à la Direction, Admissions et registrariat au plus tard dans les 5 jours suivant la fin du programme par courriel à equivalence-br@oiiq.org.

Afin de bénéficier d'un service personnalisé de qualité, inscrivez dans l'objet de votre message les renseignements suivants :

Programme d'intégration professionnelle – Nom Prénom

² Dans le cas d'un programme individuel d'intégration professionnelle, ce tableau, ainsi que celui de la section suivante, pourront être modifiés lors de la planification du programme afin de tenir compte du domaine clinique spécifique, le cas échéant.

SECTION 1

Évaluation des connaissances liées aux aspects législatifs, professionnels, organisationnels de la pratique infirmière au Québec

Analyser la fonction de travail

1.1. Aspects législatifs et professionnels

- 1.1.1. Explique correctement le rôle de l'Ordre et énonce clairement les obligations qui en découlent au regard de :
- L'admission à la profession;
 - La surveillance de l'exercice;
 - La discipline et le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*.
- 1.1.2. Explique adéquatement le fonctionnement du système professionnel en ce qui a trait à sa pratique professionnelle, entre autres les notions suivantes :
- Le champ d'exercice
 - Les activités professionnelles réservées;
 - L'ordonnance individuelle / ordonnance collective.
- 1.1.3. Définit clairement la portée et les limites du champ d'exercice de la profession d'infirmière, incluant les activités réservées à l'infirmière.
- 1.1.4. Démontre qu'elle comprend bien le rôle de l'infirmière au Québec, tel que décrit dans le document *Perspectives de l'exercice de la profession d'infirmière* qui tient lieu de normes professionnelles pour la pratique infirmière au Québec.
- 1.1.5. Identifie les obligations qui se rattachent :
- À la responsabilité civile de l'infirmière;
 - Aux lois et règlements applicables à la profession d'infirmière qui définissent les droits du client (ex. : accès à son dossier, consentement aux soins, secret professionnel).
- 1.1.6. A complété le *Guide d'auto-apprentissage – Les aspects déontologiques, juridiques et éthiques de la pratique infirmière au Québec*.

- En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué

1.2. Aspects organisationnels

- 1.2.1. Fournit une description fonctionnelle du système de santé québécois, entre autres :
- L'organisation du réseau des services de santé et des services sociaux;
 - Les mécanismes qui permettent d'assurer la sécurité, le respect des droits de la clientèle et la qualité des soins.
- 1.2.2. Explique adéquatement, en référence à l'établissement de santé où elle effectue son stage :
- La pratique interprofessionnelle infirmière – médecin;
 - La pratique interdisciplinaire et le rôle des différents intervenants;
 - Le fonctionnement de l'équipe de soins infirmiers et le rôle des différents membres du personnel infirmier;
 - Le système de prestation des soins infirmiers.

- En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué

SECTION 1 Évaluation des connaissances liées aux aspects législatifs, professionnels, organisationnels de la pratique infirmière au Québec [Suite]

1.3. Documents consultés

- ❑ [Code de déontologie des infirmières et infirmiers](#) (2015) G.O. 2, 2922.
- ❑ [Loi sur les infirmières et les infirmiers](#) (L.R.Q., c. I-8)
- ❑ Ministère de la Santé et des Services sociaux. [Orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle nommées dans l'article 118.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux : contention, isolement et substances chimiques](#), Québec, MSSS, 2002.
- ❑ Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. [Perspectives de l'exercice de la profession d'infirmière](#), Westmount, OIIQ, 2010.
- ❑ Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. [Guide d'application de la nouvelle Loi sur les infirmières et les infirmiers et de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé](#), Westmount, OIIQ, 2003.
- ❑ Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. [Guide d'auto-apprentissage – Les aspects déontologiques, juridiques et éthiques de la pratique infirmière au Québec](#), Westmount, OIIQ, 2008.
- ❑ Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. [Extraits du Guide de préparation à l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec – Situations intégrant le plan thérapeutique infirmier extraites des chapitres 3 et 4 de la nouvelle édition](#), Westmount, OIIQ, 2008.
- ❑ Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. [Guide de préparation à l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec](#), OIIQ, 2018.
- ❑ Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. *Le plan thérapeutique infirmier : la trace des décisions cliniques de l'infirmière*, OIIQ, 2006.
- ❑ Ministère de la Santé et des Services sociaux [www.msss.gouv.qc.ca/reseau/]
- ❑ [Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin](#), R.Q., c. M-9, r. 11.2.

SECTION 1
Évaluation des connaissances liées aux aspects législatifs, professionnels, organisationnels de la pratique infirmière au Québec [Suite]

1.4. Autres documents consultés (précisez)

1.5. Commentaires

SECTION 2 Évaluation des compétences cliniques

2.1. Intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en établissement de santé

- 2.1.1. Effectue une évaluation juste et suffisante de la situation de santé de la personne, incluant sa condition physique et mentale ainsi que son comportement, son autonomie fonctionnelle et les risques liés à sa situation de santé :
- Recourt aux moyens appropriés (sources d'information pertinentes, dont l'examen clinique; outils d'évaluation des risques; tests et examens diagnostiques selon une ordonnance, etc.);
 - Obtient les données requises pour dégager les besoins de soins de la personne;
 - Apprécie avec justesse les résultats de l'évaluation.
- 2.1.2. Détermine avec justesse les problèmes et les besoins de la personne à partir d'une interprétation judicieuse de sa situation clinique et de son évolution
- 2.1.3. Détermine avec justesse et ajuste judicieusement le plan thérapeutique infirmier, incluant le plan de traitement le cas échéant, en tenant compte de la composition de l'équipe de soins infirmiers.
- 2.1.4. Détermine le plan de soins et de traitements infirmiers approprié, en tenant compte du plan de traitement médical et du plan d'intervention interdisciplinaire.
- 2.1.5. Assure la surveillance clinique appropriée :
- Assure le monitoring des paramètres pertinents;
 - Recourt aux tests diagnostiques pertinents, en tenant compte de l'évolution de l'état de santé de la personne;
 - Exerce la vigilance requise selon les risques identifiés;
 - Reconnaît les complications possibles;
 - Intervient judicieusement dans un délai opportun.
- 2.1.6. Planifie judicieusement et assure de façon efficace la réalisation du plan thérapeutique infirmier et du plan de soins et de traitements infirmiers, en tenant compte des priorités de soins de son groupe de clients et s'il y a lieu, des qualifications du personnel infirmier disponible :
- Prend connaissance de toute l'information pertinente pour assurer la continuité des soins;
 - Applique les directives du plan thérapeutique infirmier;
 - Détermine judicieusement les activités à confier au personnel auxiliaire.
 - Organise les soins de façon appropriée :
 - aux besoins et aux attentes de la personne;
 - au plan d'intervention interdisciplinaire;
 - aux ressources humaines et matérielles disponibles.
 - Organise efficacement les activités de soins.
 - Explique aux autres membres de l'équipe de soins infirmiers les besoins de la personne et ses réactions afin de leur permettre de les comprendre et d'intervenir adéquatement auprès de celui-ci;
 - S'assure que la personne a reçu les soins et les traitements planifiés.

SECTION 2 Évaluation des compétences cliniques [suite]

2.1. Intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en établissement de santé [suite]

- 2.1.7. Prend les moyens nécessaires pour assurer l'administration judicieuse et sécuritaire des médicaments : En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- Détermine judicieusement au plan thérapeutique infirmier les directives requises, le cas échéant, concernant les conditions d'application de l'ordonnance et les modalités d'administration;
 - Administre les médicaments de façon efficace et sécuritaire;
 - Assure la surveillance clinique appropriée et le suivi requis;
 - Apporte s'il y a lieu les ajustements pertinents au plan thérapeutique infirmier.
- 2.1.8. Effectue les interventions préventives et thérapeutiques avec efficacité, en tenant compte des besoins de la personne et de son état de santé et en respectant les normes scientifiques et professionnelles reconnues; entre autres dont : En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- Prodigue les soins et les traitements infirmiers et médicaux ;
 - Donne l'information, les conseils et l'enseignement à la personne et à ses proches ;
 - Assure l'assistance et s'il y a lieu, la supervision de la personne dans les AVQ ;
 - Met en place les mesures de prévention et de protection au regard des risques identifiés, des facteurs de risque.
- 2.1.9. Évalue avec justesse la qualité et l'efficacité des interventions à partir des résultats obtenus chez la personne et apporte les ajustements appropriés au plan thérapeutique infirmier et au plan de soins et de traitements infirmiers, s'il y a lieu. En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- 2.1.10. Prend les moyens appropriés pour assurer la continuité des soins, notamment par une collaboration efficace avec l'équipe de soins infirmiers et l'équipe interdisciplinaire le cas échéant. En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- Consigne au dossier et transmet aux personnes concernées toute l'information pertinente, notamment les directives infirmières aux personnes visées n'ayant pas accès au PTI;
 - Oriente la personne et /ou les proches vers les ressources appropriées s'il y a lieu, notamment lors de la planification du congé, le cas échéant.
- 2.1.11. Apprécie avec justesse la capacité de prise en charge de la personne en prévision de son retour dans son milieu de vie et recourt aux interventions requises pour assurer la continuité des soins. En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué

SECTION 2
Évaluation des compétences cliniques [suite]

2.1. Intervenir auprès de personnes requérant des soins infirmiers en établissement de santé [suite]

2.1.12. Commentaires sur les **forces** [donner des exemples]

2.1.13. Commentaires sur les **faiblesses** [donner des exemples]

SECTION 2

Évaluation des compétences cliniques [suite]

2.2. Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins

- | | |
|---|--|
| 2.2.1. Prépare adéquatement la personne en prévision d'un test ou examen diagnostique, d'un soin ou d'un traitement, en tenant compte de sa condition et de ses besoins ainsi que le matériel nécessaire. | <input type="checkbox"/> En deçà des attentes
<input type="checkbox"/> Conforme aux attentes
<input type="checkbox"/> Non évalué |
| 2.2.2. Procède avec rigueur, discernement et efficacité à l'examen clinique de la personne, en tenant compte de ses réactions et de sa condition, et dégage les constats cliniques significatifs. | <input type="checkbox"/> En deçà des attentes
<input type="checkbox"/> Conforme aux attentes
<input type="checkbox"/> Non évalué |
| 2.2.3. Utilise judicieusement et rigoureusement les méthodes et outils d'évaluation servant à surveiller l'état de santé physique de la personne, interprète avec justesse les données recueillies dont celles provenant du monitoring et intervient de façon appropriée lors de tout changement ou résultat anormal. | <input type="checkbox"/> En deçà des attentes
<input type="checkbox"/> Conforme aux attentes
<input type="checkbox"/> Non évalué |
| 2.2.4. Évalue avec justesse les fonctions cognitives et les fonctions affectives de la personne en utilisant judicieusement les outils ou tests d'évaluation, et intervient de façon appropriée. | <input type="checkbox"/> En deçà des attentes
<input type="checkbox"/> Conforme aux attentes
<input type="checkbox"/> Non évalué |
| 2.2.5. Apprécie avec justesse l'autonomie fonctionnelle de la personne et détermine judicieusement ses besoins d'assistance, en prenant en considération son état de santé, ses habitudes de vie et ses ressources. | <input type="checkbox"/> En deçà des attentes
<input type="checkbox"/> Conforme aux attentes
<input type="checkbox"/> Non évalué |
| 2.2.6. Effectue avec rigueur, dextérité, efficacité et dans le respect des règles d'hygiène et d'asepsie les méthodes diagnostiques, les soins et les traitements, incluant l'administration des médicaments, et dispose de façon sécuritaire du matériel et des déchets biomédicaux. | <input type="checkbox"/> En deçà des attentes
<input type="checkbox"/> Conforme aux attentes
<input type="checkbox"/> Non évalué |
| 2.2.7. Consigne rigoureusement au dossier toute l'information pertinente nécessaire pour suivre l'évolution clinique de la personne et assurer la continuité des soins. | <input type="checkbox"/> En deçà des attentes
<input type="checkbox"/> Conforme aux attentes
<input type="checkbox"/> Non évalué |

SECTION 2

Évaluation des compétences cliniques [suite]

2.2. Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins [suite]

2.2.8. Méthodes d'évaluation sur lesquelles repose l'évaluation

- Échelle de Braden
- Échelle de coma (Glasgow)
- Mini-mental (Folstein) ou CAM (Confusion Assessment Method)
- Échelle d'évaluation de l'intensité de la douleur
- SMAF (système de mesure de l'autonomie fonctionnelle)
- Signes neurovasculaires
- Auscultation, palpation, percussion, inspection
- Signes neurologiques
- Bilan liquidien
- Signes vitaux

2.2.9. Autres méthodes d'évaluation sur lesquelles repose l'évaluation (**précisez**)

SECTION 2

Évaluation des compétences cliniques [suite]

2.2. Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins [suite]

2.2.10. Méthodes de soins sur lesquelles repose l'évaluation

- Cathétérisme vésical
- Sonde à demeure
- Sonde nasogastrique
- Soins de stomie
- Glycémie capillaire
- Saturométrie
- Ponction veineuse
- Insertion et entretien d'un cathéter intraveineux
- Administration de médicaments : par inhalation; par voie péridurale; par voie parentérale (SC, IM, IV).
- Réfection de pansements
- Mesures de précaution additionnelles

2.2.11. Autres méthodes de soins sur lesquelles repose l'évaluation (**précisez**)

SECTION 2

Évaluation des compétences cliniques [suite]

2.2. Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins [suite]

2.2.12. Commentaires sur les **forces** [donner des exemples]

--

2.2.13. Commentaires sur les **faiblesses** [donner des exemples]

--

SECTION 2 Évaluation des compétences cliniques [suite]

2.3. Établir une communication aidante avec la personne et ses proches

- | | |
|---|--|
| 2.3.1. Entre facilement en relation avec la personne et ses proches, en prenant en considération ses caractéristiques physiques, psychologiques et socioculturelles et crée une alliance avec la personne, en tenant compte du contexte familial et social. | <input type="checkbox"/> En deçà des attentes
<input type="checkbox"/> Conforme aux attentes
<input type="checkbox"/> Non évalué |
| 2.3.2. Interagit de manière appropriée dans l'établissement, le maintien et la terminaison d'une relation aidante, notamment par la pertinence de ses comportements et de ses attitudes. | <input type="checkbox"/> En deçà des attentes
<input type="checkbox"/> Conforme aux attentes
<input type="checkbox"/> Non évalué |
| 2.3.3. Accompagne de manière appropriée la personne dans un processus décisionnel concernant sa santé en respectant ses valeurs, ses besoins, ses attentes ainsi que sa capacité d'autodétermination. | <input type="checkbox"/> En deçà des attentes
<input type="checkbox"/> Conforme aux attentes
<input type="checkbox"/> Non évalué |
| 2.3.4. Accompagne de manière appropriée la personne qui traverse un deuil ou subit une perte ainsi que son entourage, notamment par la manifestation d'attitudes aidantes. | <input type="checkbox"/> En deçà des attentes
<input type="checkbox"/> Conforme aux attentes
<input type="checkbox"/> Non évalué |

2.3.5. Commentaires sur les **forces** [donner des exemples]

2.3.6. Commentaires sur les **faiblesses** [donner des exemples]

SECTION 2

Évaluation des compétences cliniques [suite]

2.4. Enseigner à la personne et ses proches

- 2.4.1. Détermine avec justesse les besoins et les attentes de la personne et des proches en matière d'information et d'apprentissage ainsi que le moment opportun pour procéder à l'enseignement, le cas échéant. En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- 2.4.2. Transmet efficacement l'information requise par la personne et ses proches pour répondre à leurs besoins en matière de santé, de soins et de services. En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- 2.4.3. Dispense à la personne et à ses proches l'enseignement requis, dans un climat propice à l'apprentissage, en tenant compte de son état de santé et de ses besoins immédiats, et consigne l'information pertinente au dossier. En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué

2.4.4. Commentaires sur les **forces** [donner des exemples]

2.4.5. Commentaires sur les **faiblesses** [donner des exemples]

SECTION 2

Évaluation des compétences cliniques [suite]

2.5. Exercer son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession

- 2.5.1. Agit dans le respect des valeurs professionnelles, du Code de déontologie, des lois et règlements applicables à la profession et conformément aux conditions locales d'encadrement de la pratique. En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- 2.5.2. Démonstre autonomie, discernement, fiabilité, imputabilité et collaboration dans l'exercice de ses activités professionnelles. En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- 2.5.3. Reconnaît la dimension éthique d'une situation professionnelle, le cas échéant, et porte attention aux points de vue émis sur la situation. En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- 2.5.4. Agit avec compétence en démontrant les comportements suivants : En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué
- Se conforme aux normes scientifiques et professionnelles reconnues;
 - Respecte les limites de ses connaissances et de ses habiletés;
 - Consulte de façon appropriée des personnes-ressources au besoin, en formulant clairement sa demande;
 - Démonstre sa capacité à s'évaluer et à accepter l'évaluation d'autrui;
 - Recourt à différents moyens pour améliorer sa compétence.
- 2.5.5. Prend les moyens appropriés pour assurer le respect des droits de la personne, notamment la sécurité, la confidentialité, l'intimité, l'accès à l'information et l'autodétermination. En deçà des attentes
 Conforme aux attentes
 Non évalué

2.5.6. Commentaires sur les **forces** [donner des exemples]

2.5.7. Commentaires sur les **faiblesses** [donner des exemples]

SECTION 3 Synthèse de l'évaluation du programme d'intégration professionnelle

3.1. Bilan du stage clinique

3.1.1. Nom des établissements

Établissement 1 :

Nbre de jours :

Nbre d'heures par jour :

Établissement 2 :

Nbre de jours :

Nbre d'heures par jour :

Établissement 3 :

Nbre de jours :

Nbre d'heures par jour :

Établissement 4 :

Nbre de jours :

Nbre d'heures par jour :

Totaux :

Nbre de jours :

Nbre d'heures par jour :

3.1.2. Clientèles des établissements

Clientèle 1 :

Clientèle 5 :

Clientèle 2 :

Clientèle 6 :

Clientèle 3 :

Clientèle 7 :

Clientèle 4 :

Clientèle 8 :

3.1.3. Simulations effectuées

Clientèle 1 :

Nbre de jours :

Nbre d'heures par jour :

Clientèle 2 :

Nbre de jours :

Nbre d'heures par jour :

Clientèle 3 :

Nbre de jours :

Nbre d'heures par jour :

Clientèle 4 :

Nbre de jours :

Nbre d'heures par jour :

Totaux :

Nbre de jours :

Nbre d'heures par jour :

SECTION 3 Synthèse de l'évaluation du programme d'intégration professionnelle [suite]

3.1. Bilan du stage clinique [suite]

3.1.4. Types de situations cliniques sur lesquelles repose l'évaluation du stage

R/A Pathologie

- Accident vasculaire cérébral (AVC)
- Arrêt cardiorespiratoire
- Asthme
- Cancer
- Déficits cognitifs (maladie d'Alzheimer, etc.)
- Diabète
- État psychotique, dépression, troubles bipolaires
- Hypertension artérielle
- Infections transmises sexuellement et par le sang
- Infection (urinaire)
- Insuffisance cardiaque
- Insuffisance rénale
- Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)
- Maladies inflammatoires de l'intestin (Crohn), colite ulcéreuse, etc.
- Plaies
- Pneumonie
- Problèmes hormonaux (hypothyroïdie, goître)
- Syndrome coronarien aigu (angine, infarctus)
- Traumatismes mineurs et majeurs (brûlures, fractures, trauma crânien)

R/A Pathologie autres (précisez)

SECTION 3

Synthèse de l'évaluation du programme d'intégration professionnelle [suite]

3.1. Bilan du stage clinique [suite]

3.1.5. Types de situations cliniques sur lesquelles repose l'évaluation du stage

R/A Traitement médical

- Alimentation parentérale
- Analgésie parentérale
- Anticoagulant
- Chimiothérapie
- Drain thoracique
- Insulinothérapie
- Oxygénothérapie
- Sonde nasogastrique/gavage
- Sonde vésicale
- Thérapie intraveineuse
- Transfusion de sang ou dérivés sanguins

R/A Chirurgie

- Abdominale
- Cardiovasculaire
- Par laparoscopie
- Génito-urinaire
- Orthopédique
- Insulinothérapie

R/A Risque

- Contention
- Infection
- Risque d'accident/de chute
- Risque de lésion de pression
- Risque suicidaire
- Situations d'abus, de violence physique ou psychologique
- Situations de crise

SECTION 3
Synthèse de l'évaluation du programme d'intégration professionnelle [suite]

3.1. Bilan du stage clinique [suite]

3.1.6. Types de situations cliniques sur lesquelles repose l'évaluation du stage

R/A autres (précisez)

SECTION 3

Synthèse de l'évaluation du programme d'intégration professionnelle [suite]

3.1. Bilan du stage clinique [suite]

3.1.7. Appréciation de la capacité d'adaptation au contexte de pratique québécois d'un point de vue socioculturel

En référence à une pratique professionnelle sécuritaire et efficace, l'infirmière diplômée ou l'infirmier diplômé hors du Québec a démontré sa capacité d'adaptation au contexte de pratique québécois par les comportements suivants :

- L'acquisition de la terminologie requise, notamment en ce qui concerne la pharmacothérapie
- Un niveau de communication fonctionnelle suffisant pour assurer une pratique sécuritaire :
 - Au près des clients et de leurs proches
 - Au sein de l'équipe de soins infirmiers
 - Dans sa collaboration avec les médecins et les autres professionnels
- L'autonomie et l'initiative lui permettant d'assumer pleinement son rôle d'infirmière auprès du client et de ses proches, notamment en ce qui a trait à la prise de décisions cliniques
- La capacité d'organiser efficacement son travail et de prendre en charge un nombre suffisant de clients
- La capacité d'exercer un leadership auprès du personnel infirmier dont elle est responsable, selon l'organisation des soins infirmiers
- Une approche respectueuse des valeurs et des droits des personnes

Commentaires (**précisez**)

SECTION 3

Synthèse de l'évaluation du programme d'intégration professionnelle [suite]

3.2. Résultats de l'évaluation

3.2.1. Sommaire des résultats de l'évaluation

En référence à une pratique professionnelle sécuritaire et efficace, les compétences démontrées par l'infirmière diplômée hors du Québec sont :

- Conformes aux attentes
- En deçà des attentes

Commentaires (**précisez**)

3.2.2. Recommandation

En référence à une pratique professionnelle sécuritaire et efficace, les compétences démontrées par l'infirmière diplômée hors du Québec sont :

- Réussite
- Échec

Commentaires (**précisez**)

SIGNATURES

Infirmière ou infirmier responsable du programme de l'évaluation

Nom :

Prénom :

Titre :

Numéro de permis :

Signature :

Date :

jj/mm/aaaa

Infirmière ou infirmier diplômé hors Canada

- J'ai pris connaissance de l'évaluation de mon programme d'intégration professionnelle
- Je suis en accord
- Je suis en désaccord

Commentaires (**précisez**)

Nom :

Prénom :

Signature :

Date :

jj/mm/aaaa

Ce formulaire doit être retourné dûment rempli par courriel à equivalence-br@oiiq.org.

Afin de bénéficier d'un service personnalisé de qualité, inscrivez dans l'objet de votre message les renseignements suivants :

Programme d'intégration professionnelle – Nom Prénom